



CHARTRE DU SÉLESTAT BASKET CLUB

Pourquoi une telle charte ?

Pour adopter une démarche sportive et pour rendre agréable la vie au sein de ton club.

INTRODUCTION

Application de la charte du club

La présente charte est applicable à tous les licenciés du SÉLESTAT BASKET CLUB (SBC) à compter de la date de signature du formulaire de licence.

Tout membre, y compris les jeunes joueurs par l'intermédiaire de leurs parents, sont censés en avoir pris connaissance.

La présente charte est disponible en permanence à la salle du DORLAN et chaque entraîneur du club aura un exemplaire.

Responsabilité

Aucun membre du club n'est compétent pour prendre des décisions, mettre en place des actions engageant le club vis-à-vis de personnes membres ou non membres du SÉLESTAT BASKET CLUB.

Seuls les membres du Comité Directeur du SBC élus sont habilités à prendre des décisions ou réaliser des actions engageant le club vis-à-vis de personnes membres ou non membres du club. Cependant, les différents responsables de commissions peuvent mettre en place des actions dans le cadre de leurs fonctions.

Ces dernières devront toutefois être validées par le Bureau directeur du club avant d'être mises en place.

IMAGE DU SÉLESTAT BASKET CLUB

Le SÉLESTAT BASKET CLUB souhaite donner une image positive.

Pour cela, il est nécessaire que tous les licenciés et non licenciés à travers leurs enfants représentent **dignement le club sur et en dehors du terrain**. Ainsi, toutes les personnes signant le formulaire de licence au club s'engagent à respecter et à faire respecter les règles de vie énoncées dans la présente charte.

Tout parent ou licencié a des droits mais aussi des devoirs vis-à-vis du club qu'il soit entraîneur, joueur, membre du comité directeur, arbitre, Officiel de Table de Marque (OTM) ou simplement accompagnateur.



Tout acte d'un licencié allant à l'encontre de la charte fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club. (voir paragraphe « Sanctions »)

DROITS ET DEVOIRS

JOUEUR

Pour pouvoir s'entraîner et jouer avec une équipe du club, tout joueur doit être licencié au club et à jour de cotisation au premier match sous peine de se voir refuser l'accès aux entraînements et aux compétitions.

A ce titre, des facilités de paiement sont possibles. (demande à faire par mail : selestat.basket.president@orange.fr)

Le joueur licencié au SÉLESTAT BASKET CLUB s'engage à :

Respecter

- l'ensemble des membres du club licencié ou non licencié ainsi que le public,
- son entraîneur et le directeur sportif,
- les arbitres, les OTM et les adversaires,
- le matériel sportif et les locaux mis à sa disposition à domicile comme à l'extérieur,
- la propreté des lieux à domicile comme à l'extérieur,
- les horaires des matchs et des entraînements,
- les consignes de son entraîneur,
- la tenue et les couleurs du SÉLESTAT BASKET CLUB obligatoires lors des rencontres à domicile et à l'extérieur.

Participer

- à tous les matchs de son équipe (sauf cas exceptionnel et en accord avec son entraîneur). En effet un forfait se traduit par une amende pour le club, deux forfaits conduisent au forfait général de l'équipe plus une amende et des points de pénalité pour les équipes seniors,
- à la vie du club à travers les différentes manifestations organisées.

Avoir un comportement de sportif

- en participant à l'ensemble de ses entraînements
- en prévenant son entraîneur en cas de retard ou d'absence pour un entraînement ou pour un match,
- en faisant passer l'intérêt de l'équipe avant son propre intérêt,
- en répondant aux appels et messages reçus.

ENTRAÎNEUR

Lors de son engagement, un entraîneur accepte de tout mettre en œuvre pour que le projet sportif du club mis en place par le Directeur Technique et le Comité Directeur puisse aboutir.



L'entraîneur s'engage :

- à prévenir les joueurs, les parents le cas échéant et le Directeur Sportif ou la Présidente si un entraînement est annulé,
- à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la salle des sports,
- à se former ou à poursuivre sa formation
- à faire respecter la charte du SÉLESTAT BASKET CLUB par les joueurs de l'équipe dont il a la charge. Il en est le garant.
- à respecter le matériel sportif et les clefs qui lui sont confiés – ce matériel sera retourné au comité directeur en fin de saison,
- à respecter les locaux mis à sa disposition à domicile comme à l'extérieur,
- à respecter la propreté des lieux à domicile comme à l'extérieur,
- à porter la tenue et les couleurs du SÉLESTAT BASKET CLUB obligatoires lors des rencontres à domicile et à l'extérieur.
- à participer à la vie du club à travers les différentes manifestations organisées par sa présence et en se mettant à disposition du club pour aider à leur bon déroulement.

ACCOMPAGNATEUR (licencié ou non)

Dans le cadre du projet de formation de nos jeunes, il est demandé aux accompagnateurs de nos équipes de :

- se comporter en bons supporters tant envers les arbitres, l'équipe adverse, les supporters adverses...
- respecter l'ensemble des membres du SÉLESTAT BASKET CLUB,
- de ne pas intervenir dans la gestion sportive (choix de l'entraîneur...)
- de contribuer ainsi à la bonne image du club.

PARENTS DE JEUNES JOUEURS

Le parent s'engage :

- à s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser l'enfant dans la salle ou devant la salle,
- à chercher son enfant après un entraînement ou après un match,
- à respecter les choix sportifs de l'entraîneur,
- à participer aux lavages des maillots et à la préparation des goûters pour l'équipe de leur enfant,
- à participer aux déplacements de l'équipe de leur enfant à l'extérieur,
- à ne pas pénétrer dans le vestiaire avant, pendant et après un match ou un entraînement sans l'autorisation préalable de l'entraîneur,
- à ne pas pénétrer sur le terrain pendant le déroulement d'un entraînement ou d'un match,
- à répondre aux appels et aux messages reçus,
- à participer à la vie du club en venant supporter les équipes, en s'engageant dans les différentes commissions, en se rendant disponible pour aider au bon déroulement des manifestations organisées

En cas de problème, sportif ou extra-sportif, il est vivement conseillé de régler ce litige avec l'entraîneur de votre enfant ou avec le Directeur Technique du club.



ARBITRES / OTM

Les arbitres et OTM officiants pour le club s'engagent à respecter la charte du SÉLESTAT BASKET CLUB sous peine de se voir sanctionnés au même titre qu'un joueur.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Objectifs des sanctions disciplinaires

Il est nécessaire dans un club d'avoir des règles afin de faciliter la vie de tous. Ces règles doivent être respectées par tous les licenciés du club.

La charte du SÉLESTAT BASKET CLUB a pour but de fixer ces règles afin que le club puisse se développer en toute harmonie et pour le bien de tous.

De plus on se référera aux statuts du club, de la Fédération Française de Basket Ball (FFBB), de la Ligue Grand Est, du Comité Départemental du Bas-Rhin et de la Ville de Sélestat.

Les différentes sanctions disciplinaires

De ce fait, tout acte d'un licencié du club allant à l'encontre de la charte du SÉLESTAT BASKET CLUB fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club, en cas de manquement aux règles :

- sportives sur le terrain (faute technique – comportement – retards – absences.....),
- de comportement générale portant préjudice à l'image du SÉLESTAT BASKET CLUB.

Faute technique et/ou disqualifiante

Dès la 1ère faute, le joueur ou l'entraîneur devra s'acquitter d'un travail d'intérêt général décidé par le Comité Directeur et paiera l'amende et les frais de dossier de discipline.

Dès la 2ème faute par le même joueur ou entraîneur, celui-ci devra s'acquitter du paiement de cette amende quelle que soit le motif de cette dernière. Tant que l'amende ne sera pas réglée, le joueur ou l'entraîneur sera temporairement suspendu.

A la 3ème faute, tous frais (fédération, ligue et comité) relatifs à cette dernière devront être payés en totalité par le licencié.

Le bureau du comité du SÉLESTAT BASKET CLUB après examen des faits et entretien avec les personnes concernées (entraîneurs et/ou capitaine) est habilité à prendre toutes sanctions à l'égard de tous les licenciés du club.

Pour des sanctions importantes pouvant entraîner l'exclusion du club, la décision sera prise au sein du Comité Directeur.



PARTICIPER A LA VIE DU CLUB

C'est le soutien et la participation de chacun qui permettent la continuité de la vie du club toutes catégories confondues des Baby-basketteurs aux équipes fanions.

Pour cela, **les licenciés et les parents s'engagent :**

- à venir aux assemblées générales,
- à venir encourager son enfant et l'équipe selon ses possibilités,
- à participer de façon régulière aux déplacements de son équipe ou de celle de son enfant (3 déplacements minimum par saison),
- à participer aux manifestations organisées par le club (soirées, tournois, forum....) soit par une aide à l'organisation, soit par la présence à ces manifestations,
- à apporter sa contribution au bon fonctionnement de la section par les actions suivantes : tenir la table de marque, arbitrer des équipes jeunes, entraîner, encadrer ou en mettant ses compétences professionnelles au service du club,
- à être fairplay en se conformant aux règles de jeu, en respectant les décisions de l'arbitre, en refusant toute forme de violence et de tricherie, en étant maître de soi en toutes circonstances, en étant exemplaire, généreux et tolérant.

et aussi à :

- ne pas oublier que les dirigeants sont bénévoles et donnent gratuitement de leur temps et leurs compétences à la vie du club,
- ne pas oublier que les joueurs, l'entraîneur et les officiels ont droit à l'erreur,
- ne pas oublier que les parents spectateurs doivent montrer l'exemple à leurs enfants
- ne pas oublier que tout comportement antisportif sanctionné par un arbitre se traduit par une amende pour le club.

CONCLUSION

Charte établie et validée par le Comité Directeur du club en date du 1^{er} juin 2019.

Elle annule et remplace la charte précédente.

Seul le Comité Directeur du club est habilité à la modifier.

Bonne saison à tous.

Lu et approuvé, le

Signature du Licencié

Signature du/des représentants légaux pour le mineur

La mère

Le père